

Question orale de Caroline Cassart, Députée,  
à Willy Borsus, Vice-Président et Ministre de l'Economie,  
du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation,  
du Numérique, de l'Aménagement du territoire,  
de l'Agriculture, concernant  
**La colère du monde agricole**

Les agriculteurs sont en colère et manifestent leur désenchantement partout en Wallonie. Parmi leurs nombreuses revendications, les importations de produits issus de pays où les normes de production ne sont pas les mêmes, la surcharge administrative, la question du revenu parfois inexistant et les contraintes environnementales sans cesse croissantes et parfois aberrantes.

Cela interpelle d'autant plus que la souveraineté alimentaire pourrait, à terme, être compromise et entraîner davantage encore de difficultés pour notre région, notre pays mais également l'Europe.

Monsieur le Ministre a dialogué, à plusieurs reprises, avec les agriculteurs et les organisations syndicales. Pourrait-il expliquer sa position au sein de cette commission? Comment entendre mais surtout aider concrètement les agriculteurs? Quelles mesures pourraient être rapidement mises en œuvre? Monsieur le Ministre a évoqué la mise en place d'une task force. Qu'en est-il?

Au vu de la présidence belge de l'Union européenne, l'agenda pourrait-il être modifié pour évoquer la crise du monde agricole? En effet, cela ne concerne pas uniquement la Belgique mais également la France, l'Allemagne ainsi que d'autres pays européens.

## La réponse du Ministre:

Nous le voyons, nous sommes à un tournant. Nous sommes à un moment qui est basculant, existentiel – comme l’indiquait le président du Sénat français – concernant notre agriculture européenne.

J’ai le plus profond respect pour les hommes et les femmes de la terre. Celles et ceux qui, chaque jour, arpentent cette terre, la travaillent, en tirent un certain nombre de productions végétales, l’utilisent pour l’élevage, bref, pour assumer cette mission de nourrir. Cette mission de nourrir a été, de tout temps, essentielle dans l’Histoire. Elle reste essentielle aujourd’hui et elle doit le rester à l’avenir. Un seul mot, si vous le voulez bien – ou quelques mots résumés en deux phrases : nous avons besoin de nos agriculteurs, de nos agricultrices. Notre société a besoin de ceux-ci et de celles-ci.

À l’inverse, Mesdames et Messieurs les Députés, aujourd’hui, ils ont besoin de nous. Comme vous l’avez détaillé, ils sont confrontés à un ensemble de difficultés : l’ensemble des complexités, des contraintes, des difficultés sur le revenu, des perspectives pour l’installation des jeunes, de la désespérance qui s’installe chez certains d’entre eux, le poids de reproches trop souvent adressés qui finit sur leurs épaules par devenir un fardeau. Tout cela crée pour eux un environnement qui est destructeur. Nous devons – et je ne veux pas être trop solennel dans mon propos – être à la hauteur de l’enjeu. Notre réponse doit aussi être à la hauteur de l’enjeu.

Vous êtes, comme moi, nombreux à être très proches du monde agricole. Souvent, nous nous considérons comme étant des leurs. Nous avons connu des crises de certains secteurs, de prix à certains moments. Mais ce que j’entends sur les barrages, dans les réunions diverses, dans les concertations officielles avec tous les syndicats agricoles, dans les conversations entre quatre yeux, me semble être d’une autre nature. C’est une forme de lame de fond que je perçois. On doit la considérer comme telle. Si on ne l’analyse pas et ne la perçoit pas comme telle, la réponse n’a aucune chance d’être à la mesure des enjeux.

C’est fort de cette conviction que nous avons mis un certain nombre de propositions très concrètes, dont les décisions doivent être aussi immédiates que possible, mais dont les effets doivent être structurels, sur la table, à tous les étages. Je vais y revenir.

Pourquoi tous les étages ? Parce qu’il n’y a aucune raison de considérer que chacun ne peut exercer sa part d’activité et de responsabilité dans la réponse aux problèmes que nous constatons toutes et tous. Chacun l’a bien compris : la déclinaison de l’action agricole, le soutien à l’ambition alimentaire, le soutien à un grand nombre des thématiques aujourd’hui identifiées passent par la Région, par les pouvoirs locaux, par les citoyens, par le niveau fédéral, par l’Europe. Un certain nombre d’éléments sont plutôt du ressort de mécanismes mondiaux.

C’est en ayant une vision holistique de l’ensemble des identifications de lieux de décision ou de modification possible que nous sommes susceptibles et que nous nous donnons de vraies

chances d'apporter une réponse à la mesure de l'enjeu que je décrivais il y a quelques minutes.

Par ailleurs, les gens expérimentés que vous êtes, celles et ceux qui nous entendent – qui n'ont pas moins d'expertise – et moi-même n'ignorons pas qu'affirmer qu'une seule réponse à un problème multiple serait totalement réducteur. Les réponses doivent être, elles aussi, multiples par rapport à un problème multifactoriel et divers.

Comme me le disent très régulièrement les fermiers, ce ne sont pas des mots qu'ils attendent, mais des décisions. C'est même plus : ce sont les résultats des décisions qui seront la seule mesure – et ils ont raison – légitime de la pertinence de ce que nous aurons fait, et de ce que j'aurai fait – je veux prendre singulièrement ma part.

Bien sûr, cela n'enlève rien, on peut toujours discuter, en débattre à l'infini quant au travail mené antérieurement, que ce soit par d'autres ou par moi. Le passé est très facile de le décortiquer : on regarde les décisions, on regarde les responsabilités, on regarde l'évolution, et cetera. Par contre, le changement est attendu maintenant. Ce qui m'importe, c'est que celui-ci soit basculant et que le futur soit structuré sur un certain nombre de piliers de natures différentes.

Le premier point concerne les accords commerciaux. Plusieurs d'entre vous m'ont interrogé à cet égard. Ma conviction est très simple. Nous avons besoin de commercer. Il est évident que si nous établissons un mur hermétique aux frontières de l'Europe ou de la Belgique, par hypothèse, à Eupen et à Comines, les premières victimes de ces restrictions aux exportations seront nos propres producteurs. Regardez les chiffres : notre balance commerciale dans le secteur agroalimentaire est largement positive. Celles et ceux qui disent : « Terminé ! Plus d'accords commerciaux du tout, et stop au commerce », la conséquence directe, de mon point de vue, serait une fermeture de la moitié des fermes.

Par contre, je suis d'une fermeté totale – je pense que nous le sommes toutes et tous – sur trois paramètres.

Nous devons avoir des accords commerciaux qui fixent des règles équitables, avec des normes qui le sont tout autant. Quel est le sens de fixer à raison des normes ambitieuses en matière environnementale, de traçabilité, sanitaire, de bien-être animal et autres pour retrouver dans le même supermarché, juste à côté et à moindre prix, des produits importés venus d'autres endroits du monde qui ne respectent pas ces normes? C'est totalement incohérent.

Mme Ryckmans a relevé qu'il faut que l'effectivité de ces clauses miroir et du respect des normes, en ce compris entrantes sur notre territoire, de ces produits entrant sur notre territoire, cette effectivité soit réelle, sans quoi l'on a atteint par hypothèse des respects de clause miroir et d'équivalence de normes et – il y a beaucoup de chemin à parcourir – de concurrence qui deviendrait plus loyale. Cependant, si l'on ne peut pas en contrôler l'effectivité, on passe à côté.

Quant au troisième volet, j'en discutais avec Mme Laruelle, dont on connaît le travail à la tête du département de l'agriculture pendant 11 ans au niveau fédéral. Il faut faire attention, car

en plus des clauses miroir et de l'effectivité des contrôles, il y a un troisième volet. Ce sont les contingents d'importation.

Si l'on amène sur notre marché – le MERCOSUR en est l'exemple par excellence – des quotas et des milliers de tonnes de produits de viande bovine, de volaille, de sucre ou d'équivalent qui viennent inonder notre marché, le perturber, le déstabiliser et faire chuter les prix, cela ne va pas.

Toutes ces raisons font que nous ne voterons pas le MERCOSUR. Je le redis de la façon la plus nette. Nous l'avons dit au Gouvernement et nous l'avons dit en DGE, Madame Ryckmans, déjà depuis quelques semaines, avant même la crise agricole et son expression. C'est clair.

Je peux le dire autrement : le Parlement wallon – je vais monter à la tribune pour le redire si on le souhaite – ne votera pas le MERCOSUR dans l'état que l'on connaît, puisque aucune des conditions que je viens de mentionner concernant le volet agricole n'est rencontrée.

Je suis ce dossier comme le lait sur le feu, Madame Ryckmans. Je ne prétends pas tout connaître, ce serait totalement immodeste de ma part.

Par contre, j'ai noté avec attention les comptes-rendus de la rencontre entre le chancelier allemand et le Premier ministre français il y a quelques heures à peine, où le communiqué de presse concluait – je fais simple – : on est d'accord sur les désaccords. Parmi les désaccords, il y avait le MERCOSUR.

Vous avez raison, les uns et les autres, de nous appeler à la vigilance, parce qu'il y a des forces qui poussent pour le MERCOSUR, que ce soit à la DG Commerce, au niveau européen, ou bien encore dans certains pays européens. Ce n'est pas pour les raisons agricoles, pour d'autres secteurs industriels où l'intérêt à l'exportation vers ces marchés-là est bien présent.

On a de la fermeté, on est clair. Notre position est immuable, on est clair. Personne ne me fera changer d'avis, pour être bien clair.

Troisièmement, vigilance, il convient de regarder ce qui se dit, ce qui se trame et les réunions en cours. Le MERCOSUR et les discussions sont en cours depuis plus d'un quart de siècle.

En ce qui concerne la simplification administrative, le plan de bataille est le suivant, et je vous invite à y participer si vous le souhaitez. J'ai moi-même lancé cette idée d'un vaste plan de simplification administrative. Je remercie mes collègues d'avoir accepté et endossé cela. Le Gouvernement lui-même l'a fait jeudi dernier.

Vous l'avez décrit : l'avalanche de normes, de règles, de procédures de contrôle, de sanctions suite aux contrôles, et cetera, représente un poids devenu insupportable qui fait partie de ce mal-être et de ce malaise que je décrivais tout à l'heure.

Dans ce contexte, nous avons nous-mêmes identifié un certain nombre de dispositions. Elles concernent les dates, les mécanismes de contrôle, les sept jours qu'il faut pour déclarer la vente et le transfert de propriété d'une tête de bétail, la sanction si l'on ne le déclare pas dans les sept jours, le couvert hivernal qui n'a pas pu être apposé ou qui n'a pas pu être enlevé

parce que les conditions météorologiques ont été peu favorables, comme ce fut le cas maintenant, ainsi que les bords de cours d'eau et d'autres points encore sur lesquels, à l'évidence, on doit progresser.

J'y reviendrai, on doit aussi trancher un certain nombre de points qui restent sur la table. On va être franc entre nous, il y a encore du chemin à parcourir.

Par contre, pour être très méthodologique, vendredi, nous aurons la liste provisoire de tous les points, de toutes les mesures, de toutes les dispositions et de tous les formulaires dont on ambitionne de simplifier, de supprimer l'existence, de moduler ou encore de simplifier la mise en œuvre.

Ce volet est coordonné entre les trois entités du pays : Gouvernement flamand, Gouvernement wallon et le niveau fédéral. Il est à l'intérieur du Gouvernement coordonné également puisque ceci concerne les dispositions AGRI au sens strict en Wallonie, mais aussi les dispositions environnementales. Par ailleurs, les organisations syndicales rencontrées à de nombreuses reprises vont compléter de manière à alimenter les établissements de listes, de points que nous avons nous-mêmes identifiés. Chaque fois que je rencontre des interlocuteurs qui me parlent d'agriculture, je leur dis : « N'hésitez pas à aussi nous alimenter ». L'invitation vous est adressée. Je sais que certains l'ont déjà fait, comme Mme Cassart-Mailleux, avec qui on avait parlé de ce sujet il y a peu. Pour les autres, n'hésitez pas à nous adresser tout cela.

Pour cette partie, la liste sera provisoirement clôturée vendredi de cette semaine et il y aura une réunion pour travailler tout cela à la fin de la semaine suivante. Ce pan du travail est mené de concert entre les trois niveaux de pouvoir, mais est copiloté par les deux Régions, en accord avec David Clarinval en ce qui concerne le Fédéral. Cela inclut aussi les dispositions fédérales. C'est pour la simplification administrative.

Le troisième volet concerne les éléments de fixation des prix. C'est un très grand débat. Chaque fois que j'entends ou participe à un débat, que j'entends la FEVIA, Comeos ou d'autres interlocuteurs, personne ne gagne rien et la marge de tout le monde est au plus bas. On peut tous réfléchir, mais cela va être terriblement difficile. Je résume et je force un peu le trait, vous l'avez bien compris.

Nous avons un Observatoire des prix au niveau fédéral qui doit jouer pleinement son rôle, pas seulement dans une seule filière, mais sur l'ensemble des filières de façon régulière. On a une concertation-chaîne qui, comme son nom l'indique, met les interlocuteurs autour de la table pour dialoguer, discuter et échanger. Dans certains cas, cela débouche sur des mesures temporaires dans des situations de crise aiguës, mais cela ne va pas plus loin de façon structurelle. Ensuite, il y a les expériences étrangères : la loi Égalim que vous avez citée est aussi à la une de nos travaux. Il y a eu trois lois Égalim en France : une entrée en vigueur le 1er novembre 2018 et deux modifications par la suite.

Dans les revendications exprimées par les mouvements agricoles en France, il y avait aussi la revendication de rendre la loi Égalim vraiment effective et de répondre à ses problèmes, bien

qu'elle ait été modifiée à deux reprises. On étudie Égalim 1, 2, 3, et la loi de fixation des prix qui existe au niveau espagnol. C'est aussi un outil intéressant.

Vendredi, à 15 heures 30, nous nous rencontrons à Bruxelles au cabinet du ministre fédéral, de manière à pouvoir, avec les collègues en charge de l'Économie, en concertation avec tous les syndicats agricoles présents et avec les acteurs, travailler sur un élément qui est essentiel : comment peut-on veiller à garantir un prix juste au producteur ? Un prix juste tient compte de son travail, des investissements, des risques et d'un certain nombre de paramètres incontournables concernant les prix. Nous avons tous observé que, dans la chaîne, celui qui au bout de la chaîne est le plus directement concerné et souvent écrasé est le producteur.

Le quatrième volet concerne des questions très importantes liées à l'ensemble des débats relatifs à la terre pour commencer, mais aussi à d'autres volets. Je vais commencer par l'accès à la terre. Nous avons mené des travaux très soutenus à la suite des Assises de la terre concernant cette importante problématique.

Je me suis engagé devant vous à ne pas déposer – avant votre propre mission d'étude qui se termine avec le Grand-Duché de Luxembourg – quelques décisions définitives qui ne tiendraient pas compte, d'une part, des travaux que vous aviez déjà menés ici même au Parlement avec les auditions pour ce faire et, d'autre part, de votre visite parlementaire en France dont le deuxième volet est abordé à l'entame de notre commission.

Il n'empêche que, en attendant, nous avons déjà étendu les missions de l'Observatoire du foncier. Vous avez évoqué le droit de préférence, qui a effectivement pour vocation d'instaurer le fait que la Région wallonne, après le droit de préemption – j'insiste –, puisse elle-même devenir acquéreur et propriétaire bienveillant de terres agricoles. Soyons clairs, la Région est déjà, à travers la DAFOR, propriétaire d'un certain nombre d'hectares. Mme Cremasco l'a évoqué.

Cependant nous souhaitons étendre ce patrimoine immobilier agricole, non pas pour transformer la Wallonie en *soft cost* ou en *cold cost*, mais on se rend bien compte que, dans la situation que l'on connaît aujourd'hui, avec un prix moyen de 46 200 euros à l'hectare, en hausse de 4 % la dernière année, de 10 % l'année avant au niveau wallon, l'accessibilité à la terre est devenue un dossier absolument incontournable. Si l'on n'a pas d'audace, en ce compris d'audace budgétaire, au moment de gérer ce dossier dans son volet régional, nous passons à côté.

Le droit de préférence égale la possibilité pour un pouvoir public, dès lors qu'un autre pouvoir public met en vente un bien, après exercice éventuel du droit de préemption par l'exploitant et moyennant avis d'une commission ad hoc, de faire passer ces terres, ces prairies, dans le patrimoine immobilier rural régional, avec vocation de le donner en location en bail à ferme de longue durée.

Troisièmement, nous avons travaillé et nous sommes quasiment prêts sur le dispositif « Groupement foncier agricole ». Je n'entre pas dans le détail compte tenu de ces 40 minutes qui seront vite écoulées. C'est le dispositif où l'on vient nicher, avec un apport extérieur pour constituer, le cas échéant, le capital nécessaire, la propriété indivise de terrains qui sont

encore exploités par un ou plusieurs membres d'une fratrie, mais dont les autres membres de la fratrie familiale ne sont pas exploitants. Cette nouvelle forme de société, inspirée

elle aussi du droit français, permet à la famille, ou le cas échéant à la génération qui a hérité des biens, de ne pas devoir s'en dessaisir pour des raisons de choix des autres branches de la famille non-exploitantes agricoles ou pour des raisons financières.

Nous avons aussi travaillé sur deux formes de baux : les baux de projet et de transmission. Je me heurte, à ce stade en tout cas, à des réticences assez fortes, au moins d'une partie large des organisations agricoles ; et je dois tenter de répondre à cette crainte, peut-être dans le texte. Je résume leur crainte en une phrase: attention, Monsieur Borsus, il ne faut pas que ceci soit une façon de contourner le bail à ferme classique.

Vous le concevez, moi aussi, comme une forme d'attirance, comme un chemin pour amener vers le bail à ferme des propriétaires qui n'y viendraient pas sans ces dispositions novatrices. D'autres voient ces deux nouvelles formes de baux comme une crainte d'emprunter un chemin de traverse pour échapper au bail à ferme. Comme vous le savez, nous avons encore d'autres dispositions dans la foulée des Assises de la terre

Je voudrais répondre de façon précise à Mme Cremasco. Je ne suis pas matamoresque, mais franchement, sous cette législature, on est allé très loin en ce qui concerne la préservation de la terre agricole et pour la préserver des usages concurrents. Les menaces sont nombreuses.

Premièrement, l'usage dans le but d'y installer des zones d'activité économique, par ailleurs pertinentes, des activités industrielles, et cetera. Pour la première fois dans le SDT en projet – première lecture passée, deuxième lecture très prochaine –, nous avons fixé une balise en disant : « En 2030, 30 % minimum des terres qui seront affectées à l'activité économique devront être des terres antérieurement dédiées à l'activité industrielle et aujourd'hui désaffectées, qui pourront être recyclées pour épargner la terre. »

Deuxièmement, l'ambition de notre programme de reconversion de zones d'activité économique désaffectées s'est traduite non seulement dans des déclarations, mais aussi dans les faits. Les chantiers qui sont en cours en même temps chez Carsid, chez ArcelorMittal, sur les SAR, et cetera, sont impressionnants en termes de reconversion parmi ces 3 000 hectares de SAR recensés aujourd'hui au niveau de la Wallonie.

L'autre élément, qui a fait quelques fois controverse entre nous et auquel je me suis opposé de façon assez rugueuse, est cet envahissement de la terre agricole par des champs photovoltaïques, qui trouvaient là des lieux confortables et surtout rémunérateurs pour y déployer leur activité. On a balisé cela en l'autorisant à quelques projets de recherche ou sur des terres totalement impropres à l'activité ou abandonnées depuis longtemps. Sinon, on ne souhaite pas de panneaux photovoltaïques sur les terres agricoles.

Je me permets de le redire parce qu'il semble que certains porteurs de projets n'aient pas entendu mon message. Je peux le comprendre et on n'est pas obligé d'écouter tout ce que je dis, mais j'essaie tout de même de ne pas parler par hasard. Je dis à certains qui sont en train

d'élaborer des projets à droite ou à gauche de ne pas jeter leur argent par la fenêtre, car ce sera « non ». C'est clair.

Par contre, on a des hectares de toitures, des hectares de parkings, des hectares de sites pollués industriellement de façon lourde et encore bien d'autres où l'on peut, de façon novatrice et intégrée, comme Pairi Daiza et d'autres entreprises l'ont fait, ainsi que des propriétaires privés ou d'autres acteurs. On peut alors développer ces projets.

D'autre part, en ce qui concerne les usages concurrents de la terre, attention : on doit pouvoir maintenir un subtil équilibre entre énergie, transition et activité agricole. Si l'on dédie de nombreux hectares d'activité à la culture du maïs pour faire de la biométhanisation, c'est une pression supplémentaire sur la terre. Si l'on place des éoliennes partout et que, de surcroît, on fait de la compensation dans des hectares qui, parce qu'ils compensent l'éolienne déjà installée en zone agricole, sont retirés de la destination agricole, c'est évidemment un problème. Si un certain nombre d'autres impacts de cette nature-là sont mobilisés, on pèse alors de nouveau sur la terre.

Madame Cremasco, vous m'avez demandé des statistiques, mais vous m'aviez déjà posé cette question, en disant : « Oui, mais Monsieur Borsus, vous avez raison, au niveau du plan de secteur, il y a les zones qui sont en zones agricoles, mais il y a les zones qui sont en zone d'habitats, en ZAC, en zone industrielle – et j'en passe – qui, de facto, sont aujourd'hui affectées à l'agriculture. C'est évident, il y en a un certain nombre d'hectares. On travaille aujourd'hui au niveau du plan de secteur, planologiquement. C'est la destination au plan de secteur qui est le cadre juridique sur lequel, à l'évidence, on doit travailler. On a été vraiment très offensifs en ce qui concerne les compensations, et cetera, mais ces compensations sont toujours planologiques. Pour éviter une dérive, que vous aviez observée parce que vous connaissez magnifiquement cette matière, dans le nouveau CoDT soutenu par l'approche SDT, nous avons restreint considérablement la possibilité de faire des compensations non planologiques au plan de secteur.

En ce qui concerne le Code douanier, je vous avoue que je ne l'ai pas étudié, mais je suis vraiment à l'écoute des remarques qui pourraient être formulées à cet égard et je suis prêt à sensibiliser mes collègues fédéraux s'il apparaissait que celui-ci ne répondait pas aux attentes.

Comme M. Bellot l'a évoqué, attention, même si l'on part d'une bonne intention en disant qu'il faut une transition pour sortir de l'énergie fossile. Lorsque je lis dans des projets qui ont été défendus au niveau fédéral le fait de dire que l'on va supprimer la réduction d'accises que le monde agricole utilise aujourd'hui et dont il bénéficie de manière à avoir un mazout rouge qui soit moins coûteux, l'impact eut été immédiat. Ce que vous avez dit correspond strictement à la réalité. Je ne peux que me réjouir que mon collègue Clarinval ait résisté à un certain nombre de volontés – singulièrement sociales-chrétiennes, mais aussi d'autres collègues – qui voulaient finalement exactement faire ce que l'on a trouvé en Allemagne ou en France et qui a été déclencheur des mouvements, la goutte d'eau qui a fait déborder le vase de la colère, mais qui était l'élément déclencheur. Attention, lorsque je lis – et je crois l'avoir lu çà et là – dans certains programmes « Fin du soutien aux énergies fossiles », cela veut dire concrètement pour le monde agricole, pour le monde du transport, que l'on va leur rajouter une charge. Si l'on appliquait les programmes que j'ai lus, cela veut dire que l'on

introduit une charge supplémentaire. À mon avis, ce serait extrêmement fâcheux et inopportun.

Personne ne remet évidemment en cause la transition dès l'instant où, comme M. Florent l'a très bien dit, il y a des alternatives. Mais si l'on commence d'abord par punir et puis dire que l'on trouvera une alternative dans 5 ou 10 ans, comment voulez-vous que les gens adhèrent à cela ?

Le débat est effectivement aujourd'hui très aigu entre la balance environnementale et la balance agronomique, les revenus nourriciers et alimentaires. Cette discussion entre la nécessaire transition et la réponse aux enjeux climatiques est évidemment incontournable. C'est une nécessité, il n'y a pas d'ambiguïté dans mon propos. Je me permets encore de le réaffirmer devant vous. Toutefois, cette balance doit tenir compte de chacun des plateaux, comme toute bonne balance.

extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du  
PW – Session 2023-2024 – CRAC n° 96 – Économie – Mardi 6 février 2024 34

Aujourd'hui, je constate que les contraintes et l'impact en termes de revenus sont considérables. Le monde agricole le vit extrêmement durement, en disant que cette espèce de marche forcée – même s'il la comprend par ailleurs – va avoir comme conséquence de les détruire. On doit évidemment être attentif à ce message parce que quelque transition que ce soit, si elle se traduit par le fait de détruire un certain nombre d'activités, on doit évidemment répondre à cela.

Concernant le PGDA, vous m'avez posé une question précise ; je réponds de façon précise et sans détour diplomatique. Il faut que le PGDA se cale sur R10-R15+, tel que cela a été modifié en ce qui concerne la BCAE5. Maintenir une cartographie PGDA qui viendrait ramener par la fenêtre ce que j'ai réussi – au prix de très gros efforts – à retirer en ce qui concerne la BCAE5 parce que l'application sur le terrain ne correspondait pas aux attentes de tout le monde, de l'administration, des organisations agricoles ou de moi-même... La réalité du terrain fait que la BCAE5 ne clopait pas. J'ai pris sur moi de la retirer. Sincèrement, nous avons bataillé au niveau européen. Je dois dire qu'il y a vraiment eu un lobbying intense environnemental pour combattre même les choix du Gouvernement après ceux-ci et avant ceux-ci.

On a réussi à convaincre au niveau européen, on a réussi à se mettre d'accord au niveau wallon. Maintenant, il faut évidemment que la cartographie PGDA clope avec le volet « agri » du retrait de la BCAE5. C'est vraiment un conseil appuyé que je me permets de donner.

Je suggère par ailleurs de ne pas venir maintenant avec de nouvelles législations qui viendraient alourdir le plateau environnemental alors même que l'on tente justement, de façon raisonnée, de le rééquilibrer. C'est un deuxième conseil appuyé que je me permets de formuler à l'attention de tout un chacun.

Vous avez évoqué encore la BCAE8 et ses fameux 4 % de zones non productives. J'ai indiqué que l'Europe avait pris deux décisions. Il semble que Mme von der Leyen en ait annoncé une troisième ce matin. Concernant les deux décisions dont j'ai pris connaissance avec attention

– c’est-à-dire le gel temporaire de l’application des 4 % de zones non productives et le retour de contingents spécifiques en ce qui concerne l’importation venant d’Ukraine –, j’ai indiqué, ainsi que mes collègues, que ces deux mesures étaient deux pas, mais deux petits pas, deux trop petits pas et que j’attendais au niveau européen des mesures beaucoup plus fortes.

C’est la raison pour laquelle, dès le Conseil européen du 26 février que nous présiderons, nous aurons l’occasion, en dialogue avec les autres délégations des États membres, de proposer l’ordre du jour. À cet égard, j’ai proposé que l’ordre du jour soit centré sur l’aspect réponse complémentaire de la

Commission européenne à la situation de la crise agricole. Je me suis permis de suggérer qu’une invitation soit faite à la présidente de la Commission européenne, Mme von der Leyen, pour qu’elle nous rejoigne exceptionnellement pour ce Conseil européen.

On l’a bien compris, l’annonce des deux mesures de la semaine dernière et celle de ce matin sont le fait de la présidente de la Commission européenne. Il y a une transversalité qui nécessite que, aux côtés du commissaire Wojciechowski et des délégations des États membres, on retrouve aussi la présidente de la Commission européenne.

Chacun l’a bien compris, l’élaboration de la PAC fut un véritable combat permanent – je l’ai vécu – entre, d’une part, au niveau de la Commission, la DG Environnement et la DG Agri, de même qu’à l’intérieur de la Commission, et par ailleurs – nous avons vécu partiellement pendant plusieurs mois le même débat – le même rapport de force dans certains cas à l’intérieur du Gouvernement wallon, ce que je peux comprendre. Il est clair que tout le monde doit être autour de la table.

Nous devons par ailleurs soutenir tout le reste. J’ai évoqué le volet européen, la simplification administrative, la fixation des prix, le Conseil européen des ministres de l’Agriculture du 26 février. En quoi consiste tout le reste ?

Premièrement, c’est respecter l’ensemble des pratiques, la diversité de notre monde agricole. Je suis – et vous aussi – en contact avec toute cette réalité agricole. La réalité wallonne agricole est d’excellence dans ses différents secteurs. Que l’on parle du conventionnel, du bio, des productions végétales, du maraîchage, de diverses filières de production bovine, ovine, de lait, porcine, et cetera, nous avons une agriculture d’excellence.

Personne ne fera de moi le procureur et encore moins le juge d’une de ces filières au détriment d’une autre. Je les soutiens toutes et avec force.

Deuxièmement, les soutenir veut dire aussi promouvoir nos produits agricoles de proximité. N’hésitons pas à le faire et à le refaire encore. Je salue le travail, notamment du Collège des producteurs pour valoriser les filières, mais aussi de l’APAQ-W, pour valoriser transversalement, ainsi que tous celles et ceux qui participent à cela.

Troisièmement, diversification qui permet pour partie, pour certaines fermes, pour certains producteurs, d’ajouter, à travers la diversification, la captation d’une partie de la plus-value de la transformation, de la commercialisation, de l’accueil à la ferme, bref de diversifications de

toutes natures qui peuvent contribuer à participer à la stabilisation, au rétablissement du revenu.

J'ai eu l'occasion aussi de discuter de cela avec d'autres interlocuteurs, parce que la Wallonie et la Belgique, c'est un pays parmi 27 au niveau européen. Récemment, nous avons, par exemple, tenu une réunion avec notre collègue, M. Fesneau, au niveau français, et nous avons un certain nombre de contacts.

Le but est de réussir ce rendez-vous. Nous n'avons pas le droit de manquer cet extraordinaire rendez-vous que la Commission européenne elle-même a traduit, en exprimant la volonté d'avoir un dialogue stratégique sur le futur de l'agriculture européenne.

Nous aurons l'occasion, j'imagine, de rencontrer le professeur allemand qui a été désigné pour piloter ce dialogue stratégique. En annonçant celui-ci dès le mois de septembre, on voyait bien l'augure de toute l'ampleur, de toute l'importance et du caractère extraordinairement structurant pour notre futur collectif, non seulement de l'agriculture, mais aussi des citoyens et des activités associées, qu'elles soient commerciales ou agroalimentaires, au niveau européen, mais plus largement aussi au niveau mondial.

C'est à ce rendez-vous, Mesdames et Messieurs, que je me permets de vous inviter à contribuer toutes et tous de façon précise, inspirée et déterminante quant au futur. Merci beaucoup de votre attention. Désolé si j'ai été un zeste long, mais je crois que le sujet méritait à la fois toutes vos questions, vos réactions, vos interpellations et aussi les éléments de réponse que je me suis permis de partager avec vous.